

**Association pour le Développement de l'Emploi dans le Respect de l'Environnement
(ADERE)
Collectif Forum Citoyen Fournès
30120 Fournès**

**PROJET DE CENTRE DE TRI DE COLIS ARGAN
ZONE DE LA PALE - FOURNES
ARGUMENTS POUR L'ABANDON DE CE PROJET**

Septembre 2019

“ Ce qui nous fait le plus défaut, ce n'est pas l'ignorance de notre connaissance, mais l'aptitude à penser ce que nous savons ” Edgar Morin

Nous, membres de « l'Association pour le Développement de l'Emploi dans le Respect de l'Environnement » (ADERE) et du « Collectif Forum Citoyen Fournès » présentons dans ce dossier les multiples raisons et arguments pour l'abandon de ce projet. Nous précisons que, comme les élus, nous sommes naturellement soucieux de permettre à la ZAC de La Pale d'être porteuse d'entreprises. Nous souhaitons également que le choix de ces entreprises s'inscrive dans une démarche éthique environnementale RSE, prenne en compte les enjeux climatiques et le développement économique nécessaire localement, les circuits courts, l'esprit d'innovation et l'économie circulaire. Nous souhaitons que les emplois générés par ces entreprises ne soient pas précaires, mais durables, utiles et dignes. C'est l'avenir pérenne de nos jeunes générations qui est en jeu.

Sommaire

- 1. Préambule*
- 2. Les arguments paysagers et le Tourisme*
- 3. Les arguments économiques et l'Emploi*
- 4. Les arguments commerciaux et la Concurrence*
- 5. Les arguments agricoles et l'Autosuffisance alimentaire*
- 6. Les arguments environnementaux et la Santé publique locale*
- 7. Les arguments sécuritaires et la Pérennité des territoires*
- 8. Les arguments comptables et la Fiscalité des collectivités*
- 9. Les arguments fiscaux et l'Ethique des élus*
- 10. Conclusion*

1. Préambule

Le territoire du Pont du Gard Remoulins a depuis l'Antiquité une vocation agricole, arboricole et viticole, favorisée jusqu'ici par la traversée de cours d'eau en quantité et qualité suffisantes. Celle-ci a été longuement réaffirmée dans les différents schémas d'aménagement et de développement jusqu'aux dernières orientations figurant dans les principes du SCOT, Loi Grenelle 2, ...et rappelée dans de nombreux documents et discours.

Le territoire a par ailleurs depuis environ 70 ans une nette vocation touristique et commerciale affirmée, par :

. **ses atouts géographiques naturels** : au carrefour de la plaine rhodanienne, de la plaine du Gardon, des Garrigues de Nîmes et des contreforts cévenols, le territoire offre un patrimoine naturel diversifié. Les gorges du Gardon, labellisées Réserve mondiale de biosphère par l'Unesco, le pays des Garrigues, l'Uzège en font partie.....et pour la commune de Fournès, trois zones Znieff de type 1 : la zone Gardon aval, la zone Grande Combe et la zone des Fosses.

. **ses atouts viticoles** (Côtes du Rhône AOC et Villages, Route des vins réputés, Lirac, Tavel,...).

. **ses atouts arboricoles** (vergers à production de nombreux et divers fruits, maraîchage,...) et apicoles (production de nombreux miels).

. **ses atouts culturels** marqués par son patrimoine bâti (Romanité et route Antique, site du Pont du Gard classé au patrimoine mondial de l'Unesco, nombreux villages de caractères aux cœurs médiévaux, châteaux forts et maisons Renaissance, Duché d'Uzès,...), témoins d'un riche passé au carrefour des civilisations et des religions.

. **ses atouts climatiques** qui en font une destination privilégiée des vacanciers.

Ces vocations sont aujourd'hui complémentaires et se renforcent pour la tranquillité des lieux, la beauté et le charme des paysages, la qualité de l'air et de l'eau, l'authenticité, la chaleur et la valeur de l'accueil des visiteurs. C'est un territoire qui doit être préservé, protégé, amélioré mais aussi développé intelligemment avec précaution, sans précipitation, pour y créer des emplois durables de proximité. Dans le contexte climatique changeant qui s'annonce, les effets locaux d'aggravation du réchauffement sont à redouter et à prévenir. Le projet de SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021 met en avant la nécessité d'adaptation aux effets du changement climatique et la fait figurer en première orientation fondamentale. Le bassin auquel l'Uzège Pont du Gard et Fournès appartiennent, est identifié comme une zone du globe où il est prévu des impacts très marqués (cahier des SCOT février 2015).

Ce territoire s'engage actuellement dans une démarche de constitution de PNR (Parc Naturel Régional) par l'association de préfiguration regroupant les communes de deux intercommunalités qui implique la création exemplaire d'un territoire, labellisable « **Haute Qualité Environnementale et Sociétale** ». Le PNR pourrait de fait, constituer un axe ou un guide pour penser les aménagements présents et futurs.

2 . Les arguments paysagers et le tourisme

L'installation d'une plateforme logistique, parallélépipède de 400m de long sur 100m de large et 20m de haut serait "une volumineuse verrue", située juste à l'entrée du futur PNR, à seulement quelques 5kms du joyau touristique mondialement connu du Pont du Gard, site classé à l'UNESCO, sur la route antique empruntée obligatoirement par les visiteurs. Ceux-ci, à la sortie obligée Remoulins de l'autoroute A9 passeraient au bord de cette gigantesque plateforme de 13,7ha, artificialisée et bétonnée, bruyante et polluée, encombrée de nombreux poids lourds (600/jour, 1200 entrées/sorties, 24h sur 24, 7 jours sur 7), véhicules légers et camionnettes de livraison. Le rond point à la sortie, déjà très fréquenté et proche de la saturation, concentre tous les visiteurs véhiculés du nord, de l'ouest et du sud de la France, mais aussi de l'ensemble des pays européens et de l'international du fait de la configuration des dessertes. Ils viennent visiter le Pont, séjourner dans le pays des garrigues, suivre la route des vignobles réputés

de Remoulins à Roquemaure, se baigner dans les sites protégés des Gorges du Gardon. Quelle serait la cohérence d'un tel projet en ces lieux ?

Cette plateforme serait visible des belvédères d'observation de l'espace classé UNESCO du Pont du Gard, et pourrait occasionner la perte de sa labellisation. Les revenus touristiques et commerciaux pourraient en pâtir, du fait d'un rayonnement altéré.

La plateforme louée à Amazon par Argan, le propriétaire, ne le serait que pour un bail entre 6 et 12 ans bien éphémère à l'échelle du développement durable attendu pour le pays gardois.

A l'issue de cette période, sans repreneur locataire, une immense friche industrielle à l'abandon pourrait enlaidir le site pour de longues années.

A quelques 200m à vol d'oiseau de l'installation, la commune de Fournès perdrait son attractivité vis à vis des touristes de séjour, des nouveaux arrivants qui, aux abords de cette zone bruyante et polluée, préféreraient s'installer ailleurs. La décote de valeur des maisons fournesanes serait considérable lors de vente ou de location. Remoulins, St Hilaire d'Ozilhan et Castillon du Gard, villages touristiques remarquables, seraient également impactés.

En résumé, cette plateforme logistique n'est donc pas à l'image et à la mesure de ce beau pays gardois et du village de Fournès qui s'en trouverait sacrifié. L'imposer serait un contresens historique et politique pour l'économie touristique et la qualité de vie d'un territoire PNR exemplaire en cours de réalisation.

3 . Les arguments économiques et l'emploi

- Une manipulation inacceptable des chiffres de l'emploi

L'installation d'une plateforme logistique à Fournès ne sera qu'un "trompe-l'œil" pour l'emploi : de 1200 emplois annoncés, puis 600, puis 400 pour appâter les élus par Argan (qui n'en sait strictement rien puisqu'il ne sera pas l'employeur occupant et ne s'engage en rien), il n'y aurait plus finalement que 150 emplois équivalents temps plein au tout début pour espérer 200 emplois équivalents temps plein au bout de 5 ans en rythme de croisière...C'est très vraisemblablement l'inverse qui se produirait. Une diminution de l'emploi serait programmée très rapidement par Amazon (c'est inscrit dans sa stratégie de développement pour maximiser ses profits à très court terme en économisant sur la main d'œuvre). Beaucoup d'emplois humains dans ce secteur spécifique logistique sont facilement robotisables et Amazon a racheté le leader mondial "Kiva Systems" des robots logistiques à cet effet.

- Des annonces évasives sur les taxes publiques à percevoir

Les taxes à percevoir lors de cet aménagement et lors du fonctionnement par les acteurs publics sont entourées du plus grand flou même pour les élus. Elles sont encore une fois annoncées par Argan qui n'est pas le futur occupant. Que valent-elles? elles n'augurent pas d'une négociation équilibrée sérieuse pour un projet de cette envergure. Au final, les taxes rêvées par la commune, la Communauté de communes du Pont du Gard, le Conseil Général et l'État, les charges patronales et salariales pourraient fondre comme neige au soleil, comme les emplois...si la robotisation supprime en quelques courtes années la moitié des emplois.

- Une précarité d'emplois sans avenir

Ces emplois pour 90% non qualifiés seront pour la plupart précaires, intérimaires et à temps partiel et en horaire décalés, 24h sur 24, 7 jours sur 7 dont le dimanche bien sûr.

- Des techniques de management hors normes françaises et européennes

Les conditions de travail et de management appliquées dans l'univers amazonien sont à ce jour fort bien étudiées de part le monde, fort contestables et ont très mauvaise réputation. Ce ne sont pas des emplois durables car le turn-

over y est élevé, signe de précarité et de pénibilité au travail. Ce ne serait pas des emplois de proximité car le recrutement, justement non discriminatoire de part la loi, ne privilégierait pas particulièrement les demandeurs d'emplois locaux.

En résumé, *cette plateforme logistique n'est donc pas pourvoyeuse des emplois durables de proximité que nous attendons.*

La sagesse nous oblige à douter de la valeur d'entreprise comme Amazon qui se dissimule, n'assume aucun risque et fait parler à sa place Argan sur des emplois hypothétiques à venir et des taxes évasives. Cette absence de transparence et de responsabilité, inadmissible, devrait conduire d'emblée au rejet d'un projet de cette nature par des élus et un Préfet éthiques. Trop d'irrégularités entachent ce dossier. On ne doit pas confier l'avenir professionnel de nos jeunes générations à une multinationale, entreprise non citoyenne, en procès dans le monde avec les états, l'Union Européenne et les Etats Unis.

4. . Les arguments commerciaux et la concurrence

- Une nouvelle fragilisation des commerces de proximité

L'installation d'une plateforme logistique à Fournes est l'annonce sombre pour le pays gardois d'une "nouvelle fragilisation des commerces locaux de proximité", avec un effondrement prévisible rapide pour nombre d'entre eux, pour les villages alentours (Remoulins,...), les villes moyennes (Uzès, Alès, Bagnols/Cèze, Arles,...) et les grandes villes (Nîmes, Avignon,...) dont les cœurs urbains souffrent déjà beaucoup.

- Un coup fatal porté aux petits commerces en difficultés

Ce serait alors en quelques brèves années un coup fatal porté à toutes sortes de petits commerces. L'intensité et l'étendue des produits de cette vente/distribution amazonienne tous azimuts, à croissance accélérée à deux chiffres et à bas prix (Amazon vend presque toutes sortes de produits venus de l'autre bout de la planète) couvrira dans très peu de temps tout le marché.

- Une menace très sérieuse pour les grandes surfaces commerciales

Cette multinationale porte et porterait encore plus atteinte aux grandes surfaces commerciales en périphérie des villes. Le mouvement se fait déjà sentir car Carrefour licencie 1500 employés, Casino et Monoprix en difficultés négocient du commerce en ligne pour leurs produits en les faisant référencer par Amazon sur son catalogue en ligne.

Les commerces de proximité licencieront les vendeurs et les vendeuses et finiront par fermer. Les grandes surfaces licencieront les caissières...Le commerce en ligne de la multinationale par sa publicité ubiquitaire et sa visibilité hégémonique rongera tous les secteurs commerciaux. Sa stratégie commerciale est de livrer en quelques heures les cyberacheteurs. Des plateformes comme celle de Fournès serviraient ce sombre dessein, inhibant de fait les déplacements des consommateurs vers leurs cœurs de villages et de villes qui seront désertés.

- Une perte de convivialité des centres villes délaissés

Leur fréquentation baisserait encore à un moment où il faut précisément d'urgence les revigorer...Les bureaux de poste, éléments essentiels du service public de proximité, tout particulièrement en zone rurale, continueront d'être concurrencés de manière déloyale par cette multinationale pour les livraisons de toutes sortes, préparant leur disparition à court terme.

- Une mise sous tutelle hégémonique et progressive amazonienne d'entreprises de production, de sous-traitance, d'artisanats et de commerces .

Asphyxiées par le commerce en ligne monopolistique d'Amazon, les entreprises choisiront ou n'auront plus comme débouchés de vendre que par ce canal. Amazon est actuellement leader incontesté et dominant du secteur. Chaque entrepôt construit conforterait sa situation monopolistique et étoufferait le e-commerce français.

-Une concurrence faussée

De plus, Amazon condamnée depuis peu, continue de tricher avec le fisc, ne paye pas de taxes au prorata de ses bénéfices dont la plupart ne sont pas imposés grâce à sa structuration en filiales domiciliées à l'étranger. C'est donc un commerce déloyal et pernicieux qu'il continue d'imposer à tous les commerçants.

En résumé, les élus ont-ils compris la gravité de ce scénario qui opère déjà sous leurs yeux? Est-ce bien le choix d'une entreprise frauduleuse à leur porte, d'une société sans emplois, sans commerces, sans avenir pour la jeunesse que veulent certains élus de la municipalité et de la CCPG? Tous ces acteurs devraient prendre de la hauteur macroéconomique pour comprendre les effets dévastateurs de cette multinationale sur l'emploi dans la région.

5. Les arguments agricoles et l'autosuffisance alimentaire

- Une perte considérable irréversible de terres cultivables

L'installation d'une plateforme logistique sur une emprise de 13,7 ha constituerait "une perte considérable irréversible de terres cultivables et cultivées" aux portes du village de Fournès. Ces terres sont actuellement viticoles (AOC Côtes du Rhône+) ou en friches sauvages.

Aujourd'hui il faudrait arracher 5 ha de vignes sans compensation durable et faire disparaître des friches fleuries qui sont des lieux de butinage pour les abeilles d'apiculteurs locaux. Les plans de développement locaux, le SCOT, et les institutions soulignent pourtant unanimement la nécessité de ne plus artificialiser les sols, d'utiliser les sols artificialisés des friches industrielles déjà existantes (Remoulins par exemple) et de refavoriser la diversification des cultures, dont l'arboriculture et le maraîchage.

- Une pollution intense des cultures environnantes

Le va et vient intense et incessant des poids lourds manœuvrant déposera de très nombreuses particules (PM10, PM2,5, benzène,...) toxiques sur les terrains viticoles bordant le projet. La perte du label "AOC Côtes du Rhône" pourrait en résulter et ruinerait les efforts des viticulteurs souhaitant évoluer vers la culture biologique de leurs vignes. L'INAO s'est d'ailleurs positionnée contre ce projet.

- Une « Régie coopérative agricole », un projet alternatif plus approprié pour la zone de La Pale

Sur quelques 10 ha, elle créerait des emplois durables, un centre de formation et d'insertion autour d'une ferme pédagogique productrice de légumes et de fruits pour les cantines scolaires, génératrice d'élevages d'animaux en démarche d'agriculture biologique ou fortement raisonnée et du pastoralisme. La culture et l'arboriculture biologiques, la permaculture limiteraient la sécheresse des terres et réduiraient l'effet de serre.

En résumé, cette plateforme logistique ne respecte pas l'esprit de la Loi du Grenelle 2 portant engagement pour l'environnement de 2010 et sa déclinaison dans les objectifs locaux du SCOT. Les élus n'ont-ils donc pas à cœur et le devoir de répondre à ces objectifs clairs :

Réduire la consommation d'espace, préserver les espaces affectés aux activités agricoles et forestières, assurer une gestion économe des sols à moyen et long terme, réduire les émissions de gaz à effets de serre, favoriser la production de proximité et sa diversité et tendre vers l'autosuffisance locale.

Le projet Argan/Amazon est aux antipodes de ces lignes directrices essentielles.

6. Les arguments environnementaux et la santé publique

- Une pollution atmosphérique accrue d'une très grande intensité

La pollution 24h sur 24, 7 jours sur 7 sans possibilité d'atténuation, de dissipation, sera continue. Les premières habitations du village sont à 200m, le cœur du village se trouvant à moins de 400m à vol d'oiseau.

Tout le village, situé au sud, absorbera les diverses pollutions atmosphériques et sonores portées par le mistral, vent du Nord dominant et fréquent. Les nombreuses particules et poussières dangereuses provenant de la combustion du diesel des poids lourds et camionnettes manœuvrant dans le site et sur le rond point retomberont dans le village. En été les pics de pollution les plus forts sont déjà observés sur cette zone en « rouge » du département du Gard (dossier Occitanie bilan air 2018, dossier Gard 2018).

- Des risques sanitaires réels sous évalués

Respirées pendant des années, ces poussières et particules viendront s'ajouter à celles de l'autoroute A9 qui passe à moins de 100m des premières habitations. Elles pourraient être inductrices d'infections respiratoires chroniques, d'allergies et de cancers dont le rapport ne fait pas mention. L'avis de l'Agence Régionale de Santé n'apparaît pas dans le rapport d'étude. Les doses relevées ne tiennent pas compte de concentrations locales particulières, passe sous silence la toxicité chronique de ces particules absorbées à des doses inférieures aux doses maxi communément admises selon l'OMS pendant 5, 10 ou 20 ans.

Cette étude d'impact est trop ponctuelle, insuffisamment fournie, ne rend pas bien compte des risques additionnés de pollution de la plateforme et de l'autoroute. La gravité de la pollution atmosphérique sous le vent dominant est sous-évaluée.

- Des nuisances sonores accrues

Lorsque les vents sont porteurs, comme le mistral dominant, la pollution sonore de l'autoroute est déjà à la limite du supportable dans le village. Les premières habitations sont à moins de 100m. Avec Argan/Amazon, les nuisances seront augmentées par l'accroissement de la circulation et les manœuvres des poids lourds.

- Des pollutions visuelles et lumineuses accrues

De nuit, l'éclairage 24h sur 24 pour l'activité ne permettra pas localement d'obtenir la nuit noire autour du site et viendra s'ajouter à la laideur du site de jour, longé sur 400m en voiture sur la D192, visible du rond point et du village lui-même.

- Des pollutions de l'eau, des fossés et des petits ruisseaux accrues

Le ruissellement des eaux de pluies parfois torrentielles et longues, comme lors des épisodes cévenols parfois plus de 24h sans interruption, entraînerait des eaux polluées par les hydrocarbures et les huiles de moteurs répandues sur le béton du site. Les Bassins de rétention seraient débordés facilement et pollueraient les ruisseaux et les champs qui sont en contrebas. La surface artificialisée, imperméabilisée accroîtrait ce phénomène de pollution des eaux et des terres cultivées voisines.

- des pollutions biologiques par l'introduction d'espèces animales étrangères au territoire

La provenance mondiale des produits apporterait et diffuserait des insectes, des parasites, des bactéries et des champignons nouveaux. Un risque d'infestation par les moustiques tigres pourraient se produire dans les bassins de rétention.

- Une perte de la biodiversité animale locale et un déséquilibre des écosystèmes

Un certain nombre d'espèces d'oiseaux dont la pie grièche, l'outarde canepetière, et bien d'autres espèces animales sont en danger avec ces artificialisations géantes qui leur retirent leurs lieux habituels de nidification, de territoire alimentaire, de transhumances migratoires... Ce projet détruirait des habitats sans compensation sérieuse envisageable.

En résumé, cette plateforme logistique n'apporterait que de graves nuisances atmosphériques, sonores, lumineuses, visuelles et hydrologiques supplémentaires à des villageois fourrésans déjà éprouvés par la proche présence de l'autoroute A9. Est-ce bien ce projet polluant que les élus soutiennent? Veulent-ils sacrifier le village et hypothéquer la santé de leurs administrés?

7. Les arguments sécuritaires et la pérennité du territoire

L'installation d'une plateforme logistique Argan/Amazon de cette ampleur en ce site pose plusieurs problèmes sécuritaires dont les réponses ne sont pas satisfaisantes dans le dossier.

- La fluidité de la circulation et la sécurité routière en défaut

L'accroissement de la circulation locale générerait beaucoup plus de nuisances que le laisse paraître l'étude d'impact du projet. Le rond point principal déjà proche de la saturation à certaines heures serait le lieu de bouchons et d'attentes aux heures de départ et de sortie du travail. Les véhicules légers des employés de la plateforme et les poids lourds viendraient grossir le flot des travailleurs effectuant chaque jour le trajet domicile-travail-domicile.

Beaucoup d'habitants des villages voisins sont obligés d'emprunter cette entrée/sortie Remoulins de l'autoroute A9 pour aller en direction de Roquemaure, Orange ou Nîmes, ou la N100. Le rond point accueillera également toute l'année et particulièrement en saison haute de nombreux touristes se rendant au Pont du Gard. Enfin les épisodes cévenols aux pluies intenses et longues pourraient, comme c'est déjà le cas chaque année, couper la D 192 qui conduit au rond point et qui sera très fréquentée tant par les habitants du village que par les poids lourds d'Amazon. Il convient de rappeler la situation fragile de Remoulins en cas d'inondation, la N100 étant la seule issue potentielle fiable lors des premiers signes d'urgence d'évacuation.

- Des soucis hydrauliques et l'artificialisation des sols

L'imperméabilisation des sols augmenterait les risques d'inondations dans les cultures en contrebas de la plateforme. Les inondations seront probables localement et les routes coupées...

- Des ruptures d'approvisionnement en eau potable pour le village

La municipalité devra s'accommoder d'une augmentation par ponction quotidienne au château d'eau de 20% d'eau potable en plus pour les usages et la consommation de la structure logistique. La pression dans les canalisations d'eaux, déjà souvent déficitaire et en rupture dans le haut du village ancien pendant quelquefois 24h, serait encore amoindrie annonçant des coupures d'eaux plus fréquentes.

- Un accroissement du réchauffement climatique local

La détérioration du climat observée jusqu'en pays gardois est le résultat d'un effet de serre de plus en plus sensible et dangereux par le bouleversement des écosystèmes déstabilisés qu'il prépare. L'un des objectifs du SCOT est de réduire ces effets de serre et prévenir une aggravation. Le projet prévu aggraverait la situation. La plateforme imperméabiliserait les sols, supprimerait la richesse végétale arboricole, et accroîtrait la circulation locale. Elle réchaufferait localement l'air, déshydraterait et assécherait les sols.

En résumé , prévenir les inondations, protéger la ressource en eau, diminuer l'effet de serre et le réchauffement climatique sont inscrits dans le SCOT et les élus doivent s'en préoccuper et penser leurs projets avec cette contrainte. Ces critères prioritaires n'ont pas été suffisamment pris en compte .

8. Les arguments comptables et la fiscalité des collectivités

Après l'argument Emploi dont nous avons vu qu'il sonnait faux, le deuxième et seul autre argument avancé est la nécessité pour les collectivités locales, intercommunales et départementales de réduire leurs dettes contractées principalement par les baisses drastiques des subventions étatiques depuis 10 ans, conséquences de la crise financière de 2008. Mais les élus municipaux doivent-ils pour autant se jeter dans des projets clefs en main de cette nature, dans la démesure et en contradiction avec les lois, les schémas locaux, les directives, les recommandations et les lois étatiques et préfectorales? Non bien sûr.

L'enquête publique (93% d'observations "contre le projet", 518 contre/556 sur le registre dématérialisé) a montré l'inadéquation du projet au lieu et l'absence d'intérêt général.

Malgré ces évidences chiffrées, les commissaires enquêteurs ont conclu à un projet d'intérêt général...!

La mission d'un commissaire enquêteur est d'évaluer l'intérêt général d'un projet au regard des observations écrites publiques et des entretiens oraux. Comment ont-ils procédé pour établir des conclusions aussi éloignées et contradictoires avec les observations du public et des administrés ? A quoi sert donc une enquête si elle n'est qu'une chambre d'enregistrement d'un projet ?

En résumé, Il y a d'autres moyens de recouvrir les taxes pour les élus et de réduire le déficit plus sûrement avec des projets alternatifs de développement durable sur La Pale : la « régie coopérative agricole », une infrastructure d'accueil touristique de 20 à 30 chambres en matériaux écologiques, un bâtiment « écolodge » respectueux de l'environnement et bien d'autres propositions qui figureront dans le projet alternatif développé par l'association ADERE et le Collectif.

9 Les arguments fiscaux et l'éthique absente des élus

- Amazon, une entreprise sans foi, ni loi qui fraude fiscalement

Quelque soit le gain bien misérable d'emplois précaires sur la zone de La Pale, qui seront de plus très rapidement substitués par des robots, est-il moral de proposer comme le font ou soutiennent hélas quelques rares élus peu scrupuleux, l'installation d'une entreprise puissante comme Amazon ? Elle est actuellement en procédure pénale pour de nombreuses fraudes fiscales dans de nombreux pays occidentaux. La commission européenne a enfin ! ouvert une enquête pour concurrence commerciale faussée. Cette concurrence est et sera déloyale envers toutes les petites et moyennes entreprises de commerce locales gardoises ou françaises qui s'acquittent elles, de leurs impôts. Où est donc la responsabilité sociale et environnementale de cette entreprise multinationale américaine en situation presque monopolistique ? Où serait l'intérêt général de ce projet pour la région ? Quelles seront les réactions des commerçants du Gard ? Le projet de « Village des marques » proposé entre 2010 et 2013 sur la même zone de la Pale, fût rejeté en Conseil d'Etat pour bien moins d'inconvénients et de nuisances, après 4 ans de batailles avec le soutien des CCI. Devrons-nous en arriver là ? Accueillir cette entreprise serait une erreur politique, économique et commerciale des élus et des pouvoirs publics qui pourraient soutenir ce projet.

- L'éthique absente de certains élus municipaux de Fournès

Ce projet est entaché de nombreuses irrégularités de procédures, d'absence de consultation publique et de communication municipale en amont, d'entorses au Code des collectivités territoriales, d'actes délictueux passibles du pénal qui ont amené à une saisine du Procureur de la République qui a déclenché une enquête récente qui devrait donner lieu à une mise en examen des élus. Comment un Préfet, garant de l'Etat de Droit, pourrait-il soutenir un projet malhonnête ? L'affaire judiciaire est en cours et l'association ADERE, mais aussi d'autres partenaires juridiques, soutiennent cette démarche personnelle citoyenne, justifiée et légitime d'un de ses membres face à des élus peu scrupuleux. La spéculation foncière excessive, ici comme ailleurs, s'avère être, en sous-main une pratique qui sert des intérêts particuliers et l'enrichissement personnel. L'intérêt général public passe alors au second plan ou disparaît totalement du projet. Fournès est un cas d'école en la matière.

Le service de légalité de la Préfecture, déjà informé et alerté depuis plusieurs mois par le Collectif (courrier AR avec pièces jointes) mais encore silencieux à ce sujet, a déjà souligné l'absence de conformité des documents administratifs et constaté les conflits d'intérêt sous-jacents (prises illégales d'intérêt, trafic d'influence, association de malfaiteurs...).

De même des entreprises comme Amazon/Argan qui dissimulent, trichent et exercent une concurrence déloyale, ne peuvent être que fermement rejetées par les pouvoirs publics.

En résumé, la primauté du Droit s'applique à tous, personne morale comme personne physique, entreprises privées comme pouvoirs publics, dans un Etat de droit comme la France. L'ignorer en poursuivant et validant ce projet par une autorisation environnementale, serait faire fi de la probité des élus, créer un aléa moral inacceptable dans un contexte social national actuel fort sensible et tendu face à la corruption politico-financière. Ce serait s'inscrire en faux vis-à-vis de la transparence et de la moralisation de la vie publique exigées par les lois (2014-2017). Les institutions de la Démocratie française dont le Préfet est un personnage central responsable se doivent d'être exemplaires. Citoyens administrés soucieux du bien commun, de l'intérêt public général et de l'économie saine et durable du pays gardois, nous sommes attachés au respect et à l'application de ces lois.

10 . Conclusion

L'association ADERE et le collectif ne comprendraient pas comment, face à la connaissance de cette affaire judiciaire en cours, Monsieur le Préfet pourrait délivrer l'autorisation environnementale.

Les très nombreux arguments d'évidence soulevés dans ce rapport démontrent et établissent sans ambiguïté que le projet Argan/Amazon n'a pas sa place à Fournès, qu'il n'est pas d'intérêt public général et qu'il n'est pas désiré localement.

L'association et le collectif sont tout à fait ouverts à un projet alternatif d'entreprises et d'emplois élaboré avec et par les élus des municipalités et de la Communauté de Communes du Pont du Gard et même au-delà avec les acteurs du futur PNR. C'est à cette échelle du territoire, ensemble, que pourrait s'imaginer, s'élaborer le développement de la zone stratégique de La Pale, porte d'entrée et présentation du futur Parc. Nous avons des propositions alternatives valorisantes pour la Commune de Fournès et la CCPG.

Rapport conçu et rédigé par Patrick FERTIL pour l'association ADERE et pour le collectif Forum Citoyen Fournès, le 30/09/2019. Tél 06 95 85 56 52.

